

DECLARATION DU CNDH A L'OCCASION DE LA JOURNEE INTERNATIONALE DE LA SANTE 07 AVRIL 2024

Le 07 avril de chaque année, la communauté internationale célèbre la journée internationale de la Santé, en se référant à la création de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Pour cette année 2024, le thème retenu est « **Notre santé, nos droits** ». Avec ce thème, il s'agit de mettre en exergue l'importance de la santé au cœur de toutes les politiques et les initiatives tant au plan international qu'au plan national.

L'article 25 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme reconnaît que « Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa *santé*, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement. de même, les instruments internationaux des Droits de l'Homme mettent en exergue ce droit. Ils invitent les Etats à prendre toutes les dispositions nécessaires pour garantir l'accès à des services de santé à tous.

Le droit de jouir du meilleur état de santé physique et mental qu'il soit possible d'atteindre concourt à l'exercice d'autres droits. C'est pourquoi, les Etats sont invités à prendre les dispositions nécessaires en vue de garantir un accès équitable aux services de santé, à l'éducation et à l'information médicale.

Le CNDH se félicite de la mise en œuvre Plan National de Développement Sanitaire (PNDS 2021-2025) et de la loi n°2019-677 du 23 juillet 2019 portant orientation de la politique de santé publique en Côte d'Ivoire. En effet, aligné sur les priorités nationales définies dans le Plan National de Développement (PND) 2021-2025, avec le PNDS, la Côte d'Ivoire s'engage vers l'atteinte des Objectifs de Développement Durable à l'horizon 2030, notamment l'ODD 3 et l'objectif 3 de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine à l'horizon 2025.

Toutefois, des mesures doivent être prises afin de faciliter l'accès aux services de santé et à des soins de qualité au profit des populations démunies, des enfants et des adolescents.

Le CNDH, reste disposé à accompagner tous les efforts visant à garantir le droit à la santé et accélérer les progrès vers la réalisation des Objectifs de développement durable, et pour le bien-être des populations.

Fait à Abidjan, le 05 avril 2024

Pour le Conseil

La Présidente

